

Conditions générales de vente *Mà J 2025*
Sasu Évolution Oxygène Nadège Paineau
FORMATIONS



1. Préambule

Préalablement à la signature des présentes Conditions générales de Vente + le Bulletin d'Inscription + le contrat ou la Convention + le Règlement Intérieur,

Le stagiaire/Bénéficiaire a pris connaissance du contenu des prestations proposées et des documents contractuels,

Le stagiaire/Bénéficiaire a rencontré ou échangé avec Nadège Paineau par email ou par téléphone ou en personne

au sujet de la Formation et des modalités d'inscription et de la procédure de candidature à la formation.

Les critères d'admission à l'inscription aux différentes Formations sont étudiés après réception d'un CV + une lettre de motivation et un questionnaire à compléter joignables par mail ou courrier.

Ce dossier permet, au Comité administratif décisionnaire réuni avec Nadège Paineau, de consulter chaque candidature afin d'apprécier le niveau préalable requis par le stagiaire afin que chacun puisse suivre au mieux l'action de formation et obtenir la certification auquel elle prépare.

La consultation de chaque candidature, a pour but de réunir des groupes homogènes adaptés au contenu et l'objectif de la Formation.

Enfin, cette étude permet également de vérifier la cohérence de la demande du candidat avec ses besoins, ses potentielles 'aptitudes' ou son projet professionnel et de pouvoir adapter le programme global.

Les groupes de formation sont au nombre de 6/14 personnes au maximum.

Les propositions de candidature à la formation sont étudiées au plus tard : 1 mois avant la date d'entrée en formation.

Pour toute situation d'handicap, il est conseillé de contacter la Sasu Evolution Oxygène pour envisager la faisabilité. Le référent Handicap est Nadège Paineau

2. L'inscription aux Formations Nadège Paineau® inclus le programme décrit dans les documents joints en annexe (Programme/descriptif complet + Flyer d'annonce joints en Annexe)

ÉVOLUTION OXYGÈNE – ENSEIGNEMENT – FORMATION PROFESSIONNELLE

NADEGE PAINEAU – EVOLUTIONOXYGENE@ORANGE.FR

TEL : 06 16 28 59 13 – 3 PLACE JACQUES PRÈVERT – 77600 BUSSY SAINT GEORGES

SASU EO - SIRET : 89354289400017 RCS MEAUX – APE : 7220Z

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE NUMERO 11770740677

AUPRES DU PRÉFET DE REGION ILE DE FRANCE
'CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÈMENT DE L'ÉTAT'.

3. Les frais d'inscription sont répartis de la manière suivante

Action de FORMATION	Quantité	MONTANT
Formation Nadège Paineau® (hors tarifs promotions)		Entre 420€ et 1920€
Tarifs prise en charge		Entre 1050 et 1920€
Tarif / heure de Formation		Entre 18 € et 30 €/ heure
TOTAL dû par le client/stagiaire/Prise en charge (Exo tva article 261-4-4° du CGI)		Entre 420€ et 1920 €
Acompte de 30% à la Signature de la convention/contrat		30% + Frais Administratifs
Montant Prise en Charge		En Fonction de l'accord reçu
Solde le 1 ^{er} jour de la Formation au plus tard ou du Niveau 1 de la Formation Paiement du solde en 1 à 5* (en fonction du montant de la Formation)		TOTAL déduit de l'acompte de 30%

Pour un stagiaire réglant sa formation à titre particulier :

Modalité de FACTURATION → 1^{er} jour de la Formation complète ou 1^{er} jour Niveau 1 de Formation.

Modalité de PAIEMENT ACOMPTE → **30% à la Signature et réservation (14 jours ouvrés)**

Solde de PAIEMENT ou ÉCHELONNÉ en 1 à 5* → Le Solde du paiement au plus tard 10 Jours
avant le 1er jour de la formation (ou du niveau 1)

(D'autres modalités financières peuvent être étudiées sur demande par la SASU EO)

Pour un Client Bénéficiaire - Entreprise payant la formation pour son salarié - Indépendant :

Modalité de FACTURATION → 1^{er} jour de Formation complète ou 1er jour Niveau 1 de Formation.

Modalité de PAIEMENT ACOMPTE → **30% à la Signature et réservation (14 jours ouvrés)**

Modalité de PAIEMENT ÉCHELONNÉ en 1 ou 5* → Le Solde du paiement au plus tard 5 mois
après l'inscription à la formation et 10 jours avant l'entrée en formation.

En contrepartie des sommes reçues, l'organisme de formation s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre. Dans la mesure où l'organisme de formation édite le présent contrat pour l'action commandée, il revient au stagiaire de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

4. Le retard de paiement par virement ou chèques impayés

A réception du bulletin d'inscription dûment complété, signé et accompagné du complet règlement des frais de réservation (acompte), la Sasu Evolution Oxygène valide l'inscription du stagiaire/Bénéficiaire et réserve sa place pour le groupe concerné (groupe de 6 à 14 personnes). A l'issue de cette inscription, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité pourra produire de plein droit des intérêts de retard équivalents au triple du taux d'intérêts légal de l'année en cours ainsi que le paiement d'une somme forfaitaire de 60 euros au titre des frais de recouvrement. Les sommes versées par le Stagiaire/Bénéficiaire en application d'une telle clause ne sont pas imputables sur le financement de la formation professionnelle continue ni éligibles au financement d'un OPCO ou FAF.

ÉVOLUTION OXYGÈNE – ENSEIGNEMENT – FORMATION PROFESSIONNELLE

NADEGE PAINEAU – EVOLUTIONOXYGENE@ORANGE.FR

TEL : 06 16 28 59 13 – 3 PLACE JACQUES PRÉVERT – 77600 BUSSY SAINT GEORGES

SASU EO - SIRET : 89354289400017 RCS MEAUX – APE : 7220Z

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE NUMERO 11770740677

AUPRES DU PRÉFET DE REGION ILE DE FRANCE
'CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÈMENT DE L'ÉTAT'.

5. Annulation de l'inscription à la Formation ou report

Toute somme versée est considérée comme un Acompte de réservation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat ou convention de formation professionnelle est résilié. Les frais de 30% d'acompte (correspondant aux frais de dossier) sont conservés par l'organisme de formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le contrat ou la convention est résilié selon les modalités financières suivantes :

- L'organisme de Formation se réserve la possibilité de reporter le stage, si l'effectif est insuffisant pour permettre sa bonne conduite pédagogique. Le report peut avoir lieu 45 Jours (au plus tard) avant la date de la Formation. Ce report peut avoir lieu deux fois au maximum.

- En Cas d'annulation de la formation par le stagiaire/Bénéficiaire, l'organisme de formation se réserve le droit de facturer au stagiaire/Bénéficiaire des frais d'annulation calculés comme suit :

- Les frais administratifs d'annulation sont au montant de 250€ auxquels sont ajoutés :
- Si l'annulation intervient après la signature de la convention ou contrat : les frais de dossier pour un montant de 30% des frais de formation (acompte) (+ frais administratifs) sont retenus.
- Si l'annulation intervient entre 45 jours et 10 jours ouvrables avant le démarrage du niveau 1 de la formation, les frais d'annulation seront égaux à 50% du prix de la formation (+ frais administratifs),
- Si l'annulation intervient moins de 10 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation seront égaux à 100% du prix de la formation,
- Toute annulation par le Stagiaire/ Bénéficiaire doit être communiquée par écrit (Mail complet).
- Toute formation commencée est dû en totalité.
- Les sommes payées au titre du dédommagement à la suite de l'annulation de la commande par le stagiaire, ou à absence ou abandon en cours de formation, ne sont pas éligibles à la prise en charge (pôle emploi, OPCO, FAF)
- La plupart du temps, la société Evolution Oxygène propose la possibilité d'intégrer un autre groupe de formation suivant ou invite volontiers le Stagiaire/Bénéficiaire à une autre formation proposée et orchestrée par Nadège Paineau.
- Le report ou décalage vers un autre groupe ou une autre formation ne peut exister qu'une seule fois, pour une inscription et est à la charge du stagiaire ou client pour un montant de 250€.

ÉVOLUTION OXYGÈNE – ENSEIGNEMENT – FORMATION PROFESSIONNELLE

NADEGE PAINEAU – EVOLUTIONOXYGENE@ORANGE.FR

TEL : 06 16 28 59 13 – 3 PLACE JACQUES PRÈVERT – 77600 BUSSY SAINT GEORGES

SASU EO - SIRET : 89354289400017 RCS MEAUX – APE : 7220Z

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE NUMERO 11770740677

AUPRES DU PRÉFET DE REGION ILE DE FRANCE
CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÈMENT DE L'ÉTAT.

6. Prise en Charge des frais de Formation

Si le stagiaire participant bénéficie d'un financement par un organisme Paritaire Collecteur agréé (OPCO, FAF), il procède à la sélection des candidatures à la formation, et simultanément, il entreprend sa démarche auprès de l'organisme financeur,

Le stagiaire doit faire une demande de prise en charge avant de procéder à son inscription à la formation et est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription ou 1 mois après son inscription au plus tard.

A l'issue de la réponse positive à sa candidature, le stagiaire concerné bénéficie d'un délai d'inscription supplémentaire de 1 mois (afin de finaliser la demande de prise en charge) (la réservation de sa place dans le groupe de formation concerné est maintenue durant ce délai).

Dans le cas où la société Evolution Oxygène ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO 1 mois après la validation de la candidature à la formation de l'élève, la potentielle inscription sera suspendue (afin de réserver la place à une autre candidature potentielle : groupe maximum de 14 personnes).

Dans le cas d'une validation de dossier très proche de la date de formation (2 à 3 semaines avant l'entrée en formation), l'attestation de prise en charge peut être remise 7 jours avant l'entrée en formation).

Dans le cas où la société Evolution Oxygène ne reçoit pas la prise en charge 7 jours avant le 1^{er} jour de la formation au plus tard, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Dans le cas de la prise en charge, l'acompte de 30% + frais Administratifs, pour la réservation à la participation à la formation reste redevable à la signature de l'inscription (Cet acompte est encaissé puis remboursé dès réception du financement complet par l'OPCO ou FAF)

7. Certificat Médical et Activité Contorsion

Il est conseillé à l'élève stagiaire de la Formation Contorsion Nadège Paineau ® de fournir un certificat médical permettant à la société EO de le conseiller au mieux dans le choix de la pratique dite 'Contorsion'. Sans ce Document, l'élève déclare que son état de santé lui permet de pratiquer l'activité proposée (FCNP® décrite dans le programme complet) et qu'il ne souffre d'aucune pathologie, blessure ou inaptitude ou contre-indication l'empêchant de suivre la formation et l'activité de Contorsion.

ÉVOLUTION OXYGÈNE – ENSEIGNEMENT – FORMATION PROFESSIONNELLE

NADEGE PAINEAU – EVOLUTIONOXYGENE@ORANGE.FR

TEL : 06 16 28 59 13 – 3 PLACE JACQUES PRÈVERT – 77600 BUSSY SAINT GEORGES

SASU EO - SIRET : 89354289400017 RCS MEAUX – APE : 7220Z

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE NUMERO 11770740677

AUPRES DU PRÉFET DE REGION ILE DE FRANCE
CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÈMENT DE L'ÉTAT.

8. Propriété intellectuelle

Les marques      sont enregistrées devant l'INPI.

A ce titre, sa titulaire, Nadège Paineau, jouit d'un droit exclusif d'exploitation la concernant. Toute reproduction, usage ou apposition de ladite marque, sans l'autorisation préalable de sa titulaire est interdite, conformément aux dispositions des articles L713-2 et L713-3-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Il est rappelé que les photographies et textes présents sur le Site sont considérées comme des œuvres de l'esprit bénéficiant de la protection au titre du droit d'auteur. Toute utilisation non autorisée de l'un de ces éléments est constitutive d'un acte de contrefaçon comme le prévoit l'article L335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Aucun lien hypertexte vers le Site attaché au présent nom de domaine www.nadegepaineau.fr ne peut être installé sans l'accord préalable et exprès de Nadège Paineau.

9. Assurance

La Société Evolution Oxygène est assurée auprès de la MAÏF (7639735B) pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses clients, encourue au titre des dommages matériels, immatériels et corporels causés du fait de son activité. Il est demandé au Stagiaire/Bénéficiaire de souscrire une police d'assurance responsabilité civile personnelle couvrant les dommages qu'il pourrait causer à des tiers de son propre fait durant la formation.

10. Protection des données à caractère personnelle

La Société EO met en œuvre des traitements de données à caractère personnel concernant ses élèves. Ces traitements présentent les caractéristiques suivantes :

Finalité	Base légale	Catégories de données	Catégories de personnes	Durée
Prospection et Animation	Intérêt légitime	Identité/Situation personnelle Coordonnées	Clients Prospects	3 ans
Gestion de la relation avec ses clients et prospects		Identité/Situation personnelle Coordonnées	Clients Prospects	Durée la plus longue entre : durée de la relation contractuelle et durée ferme de 3 ans.
Organisation, inscription et invitation aux événements de la société.		Identité/Situation personnelle Coordonnées	Clients Prospects Invités	3 ans

ÉVOLUTION OXYGÈNE – ENSEIGNEMENT – FORMATION PROFESSIONNELLE

NADEGE PAINEAU – EVOLUTIONOXYGENE@ORANGE.FR

TEL : 06 16 28 59 13 – 3 PLACE JACQUES PRÈVERT – 77600 BUSSY SAINT GEORGES

SASU EO - SIRET : 89354289400017 RCS MEAUX – APE : 7220Z

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE NUMERO 11770740677

AUPRES DU PRÉFET DE REGION ILE DE FRANCE
'CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÈMENT DE L'ÉTAT'.

Production, la gestion, le suivi des dossiers de ses clients	Exécution de mesures précontractuelles ou du contrat	Identité/Situation personnelle Coordonnées Informations d'ordre économique et financier	Clients	Durée de la relation contractuelle augmentée des délais de prescription.
Facturation		Identité/Situation personnelle Coordonnées Informations d'ordre économique et financier	Clients	10 ans à compter de la date de clôture de l'exercice comptable au cours duquel la facture a été émise.
Recouvrement		Identité/Situation personnelle Coordonnées Informations d'ordre économique et financier	Clients	Jusqu'à complet paiement des honoraires.
Comptabilité	Respect d'obligations légales et réglementaires	Identité/Situation personnelle, Coordonnées Informations d'ordre économique et financier	Clients	10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées de la Société EO, ainsi qu'à ses prestataires (Association Fleur et Plume).

Dans les conditions définies par la Loi Informatique et libertés et le Règlement européen sur la protection des données (dit RGPD), les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime de la société EO, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante evolutionoxygene@orange.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Évolution Oxygène, Madame Nadège Paineau, DPO 102648 – 3 Place Jacques Prévert, 77600 Bussy Saint Georges accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (site de la CNIL : www.cnil.fr) si elles estiment que la protection de leurs données personnelles n'a pas été assurée dans le cadre du traitement opéré par la société EO'.

ÉVOLUTION OXYGÈNE – ENSEIGNEMENT – FORMATION PROFESSIONNELLE

NADEGE PAINEAU – EVOLUTIONOXYGENE@ORANGE.FR

TEL : 06 16 28 59 13 – 3 PLACE JACQUES PRÉVERT – 77600 BUSSY SAINT GEORGES

SASU EO - SIRET : 89354289400017 RCS MEAUX – APE : 7220Z

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE NUMERO 11770740677

AUPRES DU PRÉFET DE REGION ILE DE FRANCE
CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÈMENT DE L'ÉTAT.

11. Règlementation Vente à distance

Lorsque l'inscription est conclue à distance, le paiement peut intervenir dans un délai de sept (7) jours suivant la date de conclusion de l'inscription (article L 121-18-2 du Code de la Consommation).

Dans le même cas (vente à distance), le stagiaire/Bénéficiaire bénéficie également d'un droit de rétractation d'une durée de quatorze (14) jours courant à compter de la date de signature de la convention. (Articles L 121-17, L 121-18-1 et R 212-2 du Code de la Consommation).

Pour exercer ledit droit de rétractation, le stagiaire/bénéficiaire doit retourner à la société EO, au moyen d'un courrier recommandé avec accusé de réception expédié avant l'expiration du délai ci-dessus indiqué (la date de la Poste faisant foi) le formulaire de rétractation joint en annexe après l'avoir dûment rempli et signé.

12. Force Majeur

L'inscription aux formations de Nadège Paineau ® se trouverait suspendue et reportée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure ou en cas d'impossibilité de maintenir la formation pour des raisons sanitaires liées notamment à la pandémie du Covid-19.

Les présentes Conditions Générales de Vente, le Bulletin d'inscription, la Convention ou le Contrat de Formation et le Règlement Intérieur et leurs annexes forment un tout indivisible.

13. Litiges

Les présentes conditions générales de ventes sont régies par la loi française.

Tous les litiges seront réglés préférentiellement par la voie amiable. En cas d'impossibilité de trouver une solution amiable, ils seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de consommation dont relève le professionnel, à savoir à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), tel que prévu aux articles L612-1s du code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS. »

ÉVOLUTION OXYGÈNE – ENSEIGNEMENT – FORMATION PROFESSIONNELLE

NADEGE PAINEAU – EVOLUTIONOXYGENE@ORANGE.FR

TEL : 06 16 28 59 13 – 3 PLACE JACQUES PRÈVERT – 77600 BUSSY SAINT GEORGES

SASU EO - SIRET : 89354289400017 RCS MEAUX – APE : 7220Z

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE NUMERO 11770740677

AUPRES DU PRÉFET DE REGION ILE DE FRANCE
'CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÈMENT DE L'ÉTAT'.

Le

Le Signataire



Bénéficiaire/Client ou Stagiaire

Nadège Paineau pour la Sasu Évolution Oxygène EO



SASU EVOLUTION OXYGENE
Enseignement
3 Place Jacques Prévert
77600 - BUSSY-SAINT-GEORGES
evolutionoxygene@orange.fr
Siret 893 542 894 00017 - APE 7220Z

ÉVOLUTION OXYGÈNE – ENSEIGNEMENT – FORMATION PROFESSIONNELLE

NADEGE PAINEAU – EVOLUTIONOXYGENE@ORANGE.FR

TEL : 06 16 28 59 13 – 3 PLACE JACQUES PRÈVERT – 77600 BUSSY SAINT GEORGES

SASU EO - SIRET : 89354289400017 RCS MEAUX – APE : 7220Z

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE NUMERO 11770740677

AUPRES DU PRÉFET DE REGION ILE DE FRANCE
'CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÈMENT DE L'ÉTAT'.

Formulaire de rétractation en cas de vente à distance à un consommateur

(à compléter uniquement dans le cas d'une rétractation !)

SASU Évolution Oxygène
3 Place Jacques Prévert
77600 Bussy Saint Georges

PAR LRAR

Madame,

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat pour la formation

Signé le

Nom du ou des consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s)

Fait à

Date :

Signature(s) du ou des consommateur(s)

** : mentions à compléter avant l'envoi (dans le cas de rétractation)*

ÉVOLUTION OXYGÈNE – ENSEIGNEMENT – FORMATION PROFESSIONNELLE

NADEGE PAINEAU – EVOLUTIONOXYGENE@ORANGE.FR

TEL : 06 16 28 59 13 – 3 PLACE JACQUES PRÈVERT – 77600 BUSSY SAINT GEORGES

SASU EO - SIRET : 89354289400017 RCS MEAUX – APE : 7220Z

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE NUMERO 11770740677

AUPRES DU PRÉFET DE REGION ILE DE FRANCE
'CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÈMENT DE L'ÉTAT'.